



PROJET RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES  
POUR LA PROMOTION DE L'ETAT DE DROIT  
RCIPED  
Award : 00141993



TERMES DE REFERENCE

Expert(e) en BTP pour l'élaboration du Cahier des charges et le suivi-contrôle des travaux de réhabilitation de la Maison centrale de Mananjary et la réception définitive des travaux dans le cadre du Projet

Résultat 2 CPD	Les acteurs du système judiciaire sont davantage en mesure d'élargir l'accès à la justice, de promouvoir l'État de droit et de lutter contre la corruption et les inégalités, en mettant l'accent sur les femmes et les groupes marginalisés.
Référence PTA	<b>Output 2.2</b> : Les institutions du système judiciaire sont renforcées pour accroître leur crédibilité, en favorisant la protection et la promotion des droits des justiciables. <b>Activité 2.2.2</b> : Appliquer les standards de services au niveau des juridictions, des structures de la Police Judiciaire et améliorer les conditions de détention, le cadre de la réinsertion socioprofessionnelle dans les établissements pénitentiaires <b>Action</b> : Appui à l'Administration Pénitentiaire dans l'amélioration des conditions de détention et le renforcement du cadre institutionnel, opérationnel de la réinsertion socio-professionnelle des personnes détenues
Indicateur	<u>Indicateur</u> : Nombre d'acteurs du système judiciaire (formel et informel) dotés de capacités techniques et opérationnelles adéquates pour la prestation de services de qualité et l'application de l'Etat de droit - Donnée de référence (2021): 3 (Cour Suprême; Tribunal de Première Instance; Services de Conseil juridique) - Niveau cible (2023) : 5 (Baseline + 2 : Conseil Supérieur de la Magistrature, Cours d'Appel, Administration Pénitentiaire, DPJ)

I. CONTEXTE

En appui au Ministère de la justice malagasy, le PNUD à travers le programme de renforcement de l'Etat de droit, a soutenu depuis le précédent cycle de programmation une série d'initiatives visant l'amélioration du fonctionnement des institutions judiciaires en général et les juridictions de première instance en particulier. Ainsi les acteurs au niveau des juridictions et de l'Administration pénitentiaire ont bénéficié de plusieurs actions de renforcement des capacités dans des domaines variés.

En plus des disséminations de connaissances, des appuis techniques et matériels ont été apportés aux TPI, aux Cours d'Appel des zones d'intervention, à la Cour Suprême et à l'administration pénitentiaire. Ces appuis ont permis d'outiller les structures de la Justice pour une amélioration de leur fonctionnement et des conditions de travail des acteurs et apporter des changements significatifs dans le traitement des dossiers et la gestion des procédures relatives aux affaires judiciaires. Ils ont également permis d'élargir l'accès des groupes de populations vulnérables à la justice à travers l'opérationnalisation d'un mécanisme de justice de proximité au niveau des collectivités, les TranoAroZo ou cliniques juridiques.

Dans le cadre du nouveau cycle de programmation (UNSDCF) et du nouveau Document de Programme Pays 2021-2023, le PNUD confirme la priorité qu'il a accordée à la promotion de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit à travers l'Effet 1 dudit document : « Les institutions nationales sont efficaces, responsables, transparentes et agissent dans un cadre constitutionnel et légal, dans l'observation de l'Etat de droit et le respect des droits l'homme, l'égalité de genre, la durabilité environnementale afin d'assurer une assise de légitimité

politique ». L'effectivité de l'application des principes de bonne gouvernance et de l'Etat de droit constitue, en effet, sinon l'une des conditions de l'instauration d'un processus inclusif de réalisation des Objectifs de Développement Durable, du moins un levier pour accélérer et faire progresser la réalisation de ceux-ci.

Elaboré et mis en œuvre dans le cadre du Portefeuille 1 « Gouvernance Démocratique et Etat de Droit », le Projet Renforcement des Capacités Institutionnelles pour la Promotion de l'Etat de droit (RCIPED) constitue le cadre dans lequel le PNUD apporte son soutien au Gouvernement de Madagascar dans ses efforts face aux défis relatifs à l'opérationnalisation de mécanismes de redevabilité à travers notamment l'institution parlementaire, au renforcement du système judiciaire et à l'amélioration de l'accès à la justice, à la lutte contre la corruption et au renforcement de la gouvernance environnementale.

Dans le secteur de la Justice, l'appui du PNUD touche principalement les domaines suivants : l'amélioration de l'efficacité des institutions judiciaires à travers l'utilisation des technologies numériques ; la mise en œuvre des standards de services au niveau des juridictions, des structures de la police judiciaire ; l'amélioration des conditions de détention et du cadre de réinsertion socioprofessionnelle dans les établissements pénitentiaires ; la consolidation du rôle de la Cour Suprême et du Conseil Supérieur de la Magistrature dans leur mission d'encadrement, de contrôle ; la consolidation et la pérennisation des mécanismes d'assistance juridique de proximité pour les populations vulnérables et la vulgarisation du droit ; la réalisation d'un état des lieux de mécanismes endogènes de règlement des conflits et la formulation des pistes d'amélioration.

Cette activité rentre dans le cadre de l'amélioration des conditions de détention dans les établissements pénitentiaires et constitue une réponse du PNUD à la demande que le Ministère de la Justice a adressée au Système des Nations Unies suite au passage des cyclones successifs dans la région.

Comme le PTA 2022 du projet RCIPED a prévu un budget pour les travaux préparatoires ainsi que la réhabilitation de ces infrastructures, les présents TDR concernent le recrutement d'un ingénieur BTP à qui seront confiés l'élaboration du cahier des charges relatif à cette activité ainsi que le suivi et contrôle des travaux de réhabilitation jusqu'à leur achèvement.

## **II. OBJECTIF GLOBAL**

Dans le cadre de l'appui aux institutions judiciaires dans l'amélioration des conditions de détention et des réponses du PNUD à la requête du Ministère de la justice suite aux dégâts cycloniques sur les établissements pénitentiaires, cette initiative vise la réhabilitation de la maison centrale de Mananjary et l'amélioration des infrastructures judiciaires.

## **III. OBJECTIFS SPECIFIQUES**

Les objectifs spécifiques sont présentés ci-après :

- En collaboration avec les responsables sur place et des techniciens du Ministère de la Justice, évaluer les travaux à réaliser et élaborer le cahier des charges relatif aux travaux de réhabilitation de la Maison centrale de Mananjary,
- Assurer le suivi, le contrôle et la réception technique / provisoire des travaux de réhabilitation de la Maison centrale de Mananjary et la réception définitive des travaux dans le cadre du projet.

## **IV. RESULTATS ATTENDUS**

Les résultats attendus de cette étape de l'activité comprennent les éléments présentés ci-après :

- Le cahier de charges relatif aux travaux de réhabilitation établi ;
- Le planning prévisionnel pour la réalisation des travaux élaboré ;
- Une estimation détaillée des dépenses afférentes à l'exécution des ouvrages faite ;
- Le Dossier d'Appel d'Offre proposé ;
- Les rapports d'étapes, de réception provisoire et de réception définitive élaborés.